

CAISSE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE POITIERS

COUPON DE COTISATIONS ANNÉE 2025



Merci de cocher le statut au titre duquel vous cotisez et de remplir les informations demandées, ci-dessous :

☐ Parent d'élèves d'établissement scolaire public du premier degré de Poitiers ☐ maternelle ☐ élémentaire Nom de l'école :	☐ Directeur (trice) et enseignant (te) d'établissement scolaire public du premier degré de Poitiers	☐ Administrateur (trice) d'équipement socio-culturel de Poitiers Nom de l'organisme : Adresse : Nom du directeur (trice) :	☐ Administrateur (trice) d'organisme d'éducation populaire de Poitiers	☐ Conseiller (ère) municipal de la Ville de Poitiers.
--	--	--	---	--

SOMME TOTALE VERSÉE (1 euro minimum par souscripteur) : €

Liste des membres souscripteurs :

NOM	PRENOM	ADRESSE

COUPON ET CHEQUE (établi à l'ordre du « Trésor public ») **A RETOURNER AU PLUS TARD LE VENDREDI 04 AVRIL 2025**
A ENVOYER A : Service de Gestion Comptable - 11 RUE RIFFAULT 86000 POITIERS

Je souhaite devenir membre sociétaire de la Caisse des écoles

A Poitiers, la Caisse des écoles, établissement public communal, est dédiée au portage juridique et financier :

- Du **Programme de Réussite Educative (PRE)** pour accompagner les familles domiciliées dans les quartiers des 3 Cités, des Couronneries, de Saint-Eloi, de Bel Air, de Beaulieu ou de Bellejouanne. Ainsi, le PRE propose un soutien à la parentalité ; à l'accès aux soins et à la santé ; à l'accompagnement à la scolarité ; et à l'accès aux loisirs et à la culture.
- De la **cité éducative des Couronneries** pour renforcer les dispositifs en faveur des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans et leurs parents et accompagner la synergie des acteurs éducatifs du quartier.

Si vous souhaitez être solidaire de ces programmes vous pouvez devenir sociétaire à la Caisse des écoles moyennant une cotisation dont le montant **minimum s'élève à 1,00 €**. Pour être sociétaire de la Caisse des écoles de la Ville de Poitiers, il faut être à jour de sa cotisation dans l'année du scrutin, avoir 18 ans et plus et jouir de ses droits civiques et politiques.

Il vous suffit d'envoyer votre participation accompagnée de ce **COUPON DE COTISATION** au plus tard le **vendredi 4 avril 2025** dernier délai, par **chèque** bancaire ou postal établi à l'ordre du « *Trésor public* » à l'adresse suivante :

Service de Gestion Comptable
11 RUE RIFFAULT
86000 POITIERS

Je souhaite devenir membre du Comité de la Caisse des écoles

Le fait d'être cotisant donne la qualité de membre sociétaire de la Caisse des écoles et la possibilité de proposer sa **candidature** pour être **membre du Comité de la Caisse des écoles** (4 réunions à l'Hôtel de Ville par an). A l'occasion de cette année 2025, nous procédons au **renouvellement des trois représentants des sociétaires** du Comité de la Caisse des écoles pour 3 ans.

Leur élection se tiendra le **mercredi 21 mai 2025**, à l'Hôtel de Ville à 16h30. Ainsi, l'**Assemblée générale de la Caisse des écoles de Poitiers** sera convoquée Les sociétaires présents procéderont au dépouillement des votes et proclameront les résultats.

Il vous est donc possible de faire acte de candidature, en retournant le **BULLETIN DE CANDIDATURE** au plus tard le **vendredi 4 avril 2025**, 17h30 dernier délai :

Mairie de Poitiers
Comité Caisse des écoles / Candidature à l'élection
Direction Education - Accueil périscolaire
Hôtel de Ville - 15 PLACE DU MARECHAL LECLERC - CS 10569 - 86021 POITIERS CEDEX

→ Toutes précisions utiles concernant les modalités de l'élection vous seront communiquées ultérieurement.

Une réunion d'information est prévue le **lundi 17 mars 2025** de 17h30 à 18h30 - Hôtel de Ville - salle Charpentier (accès derrière la Mairie, portail rue Puygarreau) pour répondre à toutes vos questions. Merci de bien vouloir confirmer votre présence auprès de Richard VIGNER (05 49 30 81 91 - richard.vigner@grandpoitiers.fr).